

ASSOCIATION BGE NIEVRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

ASSOCIATION BGE NIEVRE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard

B.P. 9 - Les Montôts

58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

ASSOCIATION BGE NIEVRE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard
B.P. 9 - Les Montôts
58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 08 juin 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association BGE NIEVRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

u

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité 2012 et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COSNE SUR LOIRE,
Le 31 mai 2013

COGEP
Catherine CREVAN



Commissaire aux Comptes
et Membre associé

Bilan A. 2012/2011

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 686,68	3 686,68		
Constructions	1 477,23	1 477,23		
Autres immobilisations corporelles	38 519,07	33 304,73	5 214,34	7 864,41
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	914,35		914,35	914,35
ACTIF IMMOBILISE	44 597,33	38 468,64	6 128,69	8 778,76
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	125 877,71		125 877,71	122 405,66
Autres créances	148 146,73		148 146,73	108 129,24
Divers				
Disponibilités	4 002,34		4 002,34	47 567,02
Charges constatées d'avance	1 204,29		1 204,29	6 112,53
ACTIF CIRCULANT	279 231,07		279 231,07	284 214,45
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	323 828,40	38 468,64	285 359,76	282 993,21

■ **Tableau Annexe 1**

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Réserves indisponibles	120 262,10	112 412,68
Réserves statutaires ou contractuelles	44 166,00	44 166,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	-12 858,00	7 849,42
FONDS PROPRES	151 570,10	164 428,10
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	39 000,11	36 057,12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 000,11	36 057,12
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	7 155,23	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 155,23	
Emprunts et dettes financières diverses	3 555,30	3 754,28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 389,18	15 739,48
Dettes fiscales et sociales	66 948,36	63 409,47
Autres dettes	21,48	5 264,00
Produits constatés d'avance	1 720,00	4 340,76
DETTES	94 789,55	92 507,99
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	285 359,76	282 993,21

Compte de résultat Association

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Produits	257 628,70	286 884,39
Subventions d'exploitation	352 667,32	286 547,24
Autres produits	1 596,64	3 618,95
Total	611 892,66	577 050,58
Autres achats & charges externes	135 285,05	121 690,02
Total	135 285,05	121 690,02
MARGE SUR M/SES & MAT	476 607,61	455 360,56
Impôts, taxes et vers. assim.	23 695,48	19 496,49
Salaires et Traitements	304 607,24	287 474,68
Charges sociales	150 078,27	137 257,61
Amortissements et provisions	5 593,06	3 623,58
Autres charges	2 811,31	2 696,00
Total	486 785,36	450 548,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 177,75	4 812,20
Produits financiers	160,77	237,98
Charges financières	831,02	386,40
Résultat financier	-670,25	-148,42
RESULTAT COURANT	-10 848,00	4 663,78
Produits exceptionnels		3 185,64
Charges exceptionnelles	2 010,00	
Résultat exceptionnel	-2 010,00	3 185,64
RESULTAT D'EXERCICE	-12 858,00	7 849,42

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Taxe sur les salaires	21 339,00	17 393,00
Formation continue	2 356,48	2 103,49
Impôts, taxes et vers. assim.	23 695,48	19 496,49
Salaires appointements	288 745,67	263 256,96
Congés payés	1 484,36	-2 700,99
Prime ancienneté	14 377,21	14 269,29
Indemnités et avantages divers		4 800,00
Intéressement		7 849,42
Salaires et Traitements	304 607,24	287 474,68
Charges sur salaire (URSSAF)	83 711,66	75 147,16
Cotisations aux mutuelles	23 143,08	23 483,61
Cot.retraite salariés UGRR	16 826,58	15 349,92
Cot retraite cadres B2V	2 700,39	2 866,20
Cot Pôle Emploi (ASSEDIC)	13 034,27	12 004,43
Charges sociales/ congés payés	671,33	-1 076,52
Ticket restaurant	8 826,72	8 379,42
Médecine du travail	1 164,24	1 103,39
Charges sociales	150 078,27	137 257,61
Dot. amort. s/immobil. corporel.	2 650,07	3 623,58
Dot. prov. risques & ch. exploit.	2 942,99	
Amortissements et provisions	5 593,06	3 623,58
Perles s/créances irrécouvrables	2 549,50	2 689,62
Charges diverses gestion courante	261,81	6,38
Autres charges	2 811,31	2 696,00
Total	486 785,36	450 548,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-10 177,75	4 812,20
Autres produits financiers	160,77	237,98
Produits financiers	160,77	237,98
Intérêts bancaires	831,02	386,40
Charges financières	831,02	386,40
Résultat financier	-670,25	-148,42
RESULTAT COURANT	-10 848,00	4 663,78
Produits des exercices antérieurs		1 112,52
Produits cessions éléments d'actif		2 073,12
Produits exceptionnels		3 185,64
Autres charges except. de gestion	2 010,00	
Charges exceptionnelles	2 010,00	
Résultat exceptionnel	-2 010,00	3 185,64
RESULTAT D'EXERCICE	-12 858,00	7 849,42

Notes et méthodes comptables

Désignation de la société : ASS BGE NIEVRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 285 360 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 858 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2013 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

■ Règles et méthodes comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 7ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

■ *rapport de l'ancien Associé*

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 436		749	3 687
Immobilisations corporelles	39 996			39 996
Immobilisations financières	914			914
Total	45 346		749	44 597
Immobilisations incorporelles	4 436		749	3 687
Immobilisations corporelles	32 132	2 650		34 782
Total	36 568	2 650	749	38 469
ACTIF NET				6 129

Notes sur le bilan Association

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 143 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	914		914
Créances Clients et Comptes rattachés	125 878	125 878	
Autres	148 147	148 147	
Charges constatées d'avance	1 204	1 204	
Total	276 143	276 229	914

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	60 371
Produits à recevoir	148 147
Total	208 518

Notes au bilan Annulation

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Perles sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	36 057				39 000
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	36 057				39 000
Exploitation		2 943			
Financières					
Exceptionnelles					

AGENCE SUR LE BILAN ASSOCIATION

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 94 790 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 155	7 155		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	3 555	3 555		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 389	15 389		
Dettes fiscales et sociales	66 948	66 948		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21	21		
Produits constatés d'avance	1 720	1 720		
Total	94 790	94 790		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 017
Dettes provis. pr congés à payer	23 034
Charges sociales s/congés à payer	9 222
Charges sociales - charges à payer	2 356
Total	38 630

Flux de trésorerie et de fonds de roulement

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance		1 204	
Total		1 204	

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance		1 720	
Total		1 720	

Charges à payer

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab.de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs - fact. non parvenues	4 017	5 518
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 017	5 518
Dettes provis. pr congés à payer	23 034	21 550
Autres charges de personnel à payer		7 849
Charges sociales s/congés à payer	9 222	8 551
Charges sociales - charges à payer	2 356	2 157
Dettes fiscales et sociales	34 613	40 108
Autres dettes		
TOTAL GENERAL	38 630	45 626

ASSOCIATION BGE NIEVRE

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

ASSOCIATION BGE NIEVRE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard

B.P. 9 - Les Montôts

58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

ASSOCIATION BGE NIEVRE

Siège social : 47 Bis, Rue Henri Bouquillard
B.P. 9 - Les Montôts
58022 NEVERS CEDEX

RCS NEVERS 331 829 028 00074

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

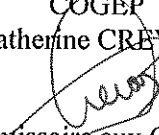
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Fait à COSNE SUR LOIRE,
Le 31 mai 2013

COGEP
Catherine CREVYAN



Commissaire aux Comptes
et Membre associé